



# Comité de défense Hôpital Santé publique 06

Siège : Inter associatif des solidarités,  
13 rue Amiral de Grasse, 06000 NICE  
Tél : 06 03 24 35 10 ou 06 80 50 98 88  
Email : [comitedefensehopital06@orange.fr](mailto:comitedefensehopital06@orange.fr)  
Président : [jjmichot@wanadoo.fr](mailto:jjmichot@wanadoo.fr)



COORDINATION NATIONALE

des Comités de Défense

## Infos Médias et Adhérents

Le Comité de Défense Hôpital Santé Publique 06 a rencontré le Directeur du CHU de Nice Monsieur **Bouvier Muller** le 13.02.12.

C'est à l'issue d'un rassemblement d'usagers, de sages femmes, et d'agents hospitaliers de la CGT du CHU et de salariés de la Fondation Lenval (inquiets et en grande souffrance) que le Directeur nous a reçu.

Notre Comité lui a rappelé que les usagers souhaitaient conserver le pôle pédiatrie obstétrique et maternité dans le secteur public. Celui-ci garantissant à notre avis la meilleure offre de soins pour tous alliant qualité sécurité et recherche.

Nous lui avons également rappelé que le fonctionnement actuel du regroupement GCS (Groupement d'action sanitaire) de la pédiatrie CHU/ Lenval, voulu par l'ARS ne marchait pas, et qu'il était source d'inquiétude pour les usagers.

L'idée de regrouper service public et privé n'était pas une bonne idée puisque des lits ont été supprimés, des emplois ont été supprimés notamment infirmières et puéricultrices, et un déficit budgétaire important de 2 à 5 millions d'euros.

En conséquence notre comité demande

- ✓ Une remise à plat du dossier pédiatrie
- ✓ L'annulation de la décision d'un ESPIC (Etablissement de santé privé d'intérêt collectif) voulu par le ministre, solution qui est loin d'apporter des garanties au niveau des missions de service public
- ✓ L'ouverture d'une discussion sur le pôle mère enfant avec une offre de soins de statut public

Dans sa réponse M Bouvier Muller (regardant sa lorgnette budgétaire) nous a dit être depuis longtemps favorable au regroupement d'une seule pédiatrie à Nice pour offrir le meilleur plateau technique à Nice... mais depuis un certain temps il s'interroge dans cette affaire à savoir si chacun poursuit le même but ! (consterné) Il s'interroge sur les retards que la Fondation Lenval provoque et sur certains conflits d'intérêt à l'origine de ces dysfonctionnements.

La Fondation devait donner une réponse au 1<sup>er</sup> février.... A ce jour report de décision et de réponse au Ministère

M Bouvier Muller reste donc en attente d'une réponse rapide et écrite de la Fondation Lenval, et nous affirme qu'il ne transigera pas :

Sur le pôle mère enfant pédiatrie obstétrique et maternité **2 points lui semblent essentiels :**

- **Le pilotage** : c'est le CHU qui doit avoir cette responsabilité, soit cela ne se fera pas
- **La position de la clinique Santa Maria** doit être clarifiée. L'activité lucrative de la polyclinique n'ayant rien à voir avec l'image des « enfants pauvres et malades » du Baron Lenval.
- Une des intervenantes parle de holding de la fondation Lenval, avec diverses sociétés, SCI, GIE... éléments déjà relevés dans le rapport de l'IGAS (inspection des affaires sociales).

Combien même, si ces 2 points essentiels au Directeur du CHU, étaient respectés.... **notre Comité émet des réserves** car précédemment la Fondation avait déjà fait des promesses qu'elle n'a pas tenues .... Et c'est l'ARS qui finalement décidera et non le directeur du CHU.

Cette fusion du public vers le privé, à l'instar des autres fusions ou autres privatisations EDF, poste... se sont toujours révélées plus onéreuses pour les gens... actionnaires obligent...

Notre comité s'interroge sur la désinformation de la Fondation Lenval (statut du personnel, offre de soins, et diverses rumeurs sans fondement...)

Notre Comité s'interroge également sur les moyens mis en œuvre par la nouvelle association « Sauvons Lenval »...on se demande de quoi... mais moyens financiers très importants au vu de la qualité des plaquettes et des pages de pub dans la presse locale...

Pour notre comité de défense de l'hôpital public 06 :

A ce jour une résolution du Comité de Défense a été transmise aux médias et une pétition « pour un **pôle mère enfant** public garantissant la meilleure offre de soins pour tous alliant qualité sécurité et recherche » circule sur Internet dans « pétition publique » ; plus de 1200 signataires à ce jour entre la pétition internet et manuscrite.

<http://www.petitionpublique.fr/PeticaoVer.aspx?pi=P2012N20554>

Il faut que le pôle mère enfant, c'est-à-dire la pédiatrie, la gynéco et la maternité restent dans le service public, et notre Comité restera vigilant sur ce dossier.

JJM